

Muriel et Roberto, parents de deux jeunes bambins, habitent le quartier des Béalières et sont actifs au sein de Zero Waste Grenoble. MeyDIA les a rencontrés...



Pouvez-vous nous présenter l'association Zero Waste ?

Muriel : S'inspirant d'actions qui ont fait leurs preuves en Italie et en Californie, la démarche Zero Waste (zéro déchet, zéro gaspillage) pose la question de la gestion et de la valorisation de nos déchets. En France, l'association Cniid (centre national d'information indépendante sur les déchets) créée en 1997, devenue "Zero Waste France" en 2014, s'inscrit dans un mouvement citoyen mondial de lutte contre le gaspillage et pour la réduction des déchets.

Quels sont les objectifs de l'association Zero Waste ?

Roberto : la première mission de Zero Waste France est de militer pour une législation plus favorable à la protection de l'environnement et de l'intérêt collectif et pour une évolution du cadre réglementaire de la gestion des déchets. Par exemple en 2015, Zero Waste a sensibilisé les parlementaires français au tri à la source des biodéchets, a œuvré activement pour l'interdiction des sacs plastiques à usage unique en caisse et a continué de travailler sur l'allongement de la durée de vie des produits et la lutte contre l'obsolescence programmée au niveau européen.

Etes-vous présent sur le terrain en local ?

Muriel : oui, car Zero Waste France a aussi pour mission d'accompagner les acteurs de terrain comme les associations, les collectivités et les citoyens dans la mise en place d'une démarche "zéro déchet, zéro gaspillage". C'est ainsi que nous étions, Roberto et moi, aux côtés de l'union des habitants du quartier des Béalières lors de la journée propre le 2 avril dernier pour présenter la démarche de Zero Waste. Roberto est membre de la commission environnement de l'union de quartier et je fais partie du comité de rédaction du journal "Le Béalien". Autant de points d'entrée pour faire connaître Zero Waste, en particulier à travers son groupe local et sensibiliser nos voisins !

Et au niveau de l'agglomération ?

Roberto : Nous sommes un groupe d'une trentaine d'habitants de l'agglomération intéressés par la démarche zéro déchet et zéro gaspillage et nous nous réunissons mensuellement depuis janvier 2016. Nous nous appelons Zero Waste Grenoble et souhaitons avoir une démarche ancrée sur le territoire de la métropole grenobloise. Nous avons démarré une réflexion sur l'incinérateur d'ordures ménagères Athanor à La Tronche, nous réfléchissons à une action auprès des commerçants "j'emballer mon commerçant durablement" avec le kit de sensibilisation proposé par Zero Waste, à un café "astuce" où chacun peut venir proposer ses trucs anti-gaspi !

Et dans votre vie quotidienne avec les enfants ?

Roberto : nous ne voulons surtout pas être des donneurs de leçons ! Nous essayons d'être les plus vertueux possible mais soyons honnêtes, ce n'est pas si facile... Les couches lavables pour notre fille quand c'est possible, les gourdes plutôt que les bouteilles en plastique et les gobelets réutilisables pour les pique-niques, les mouchoirs en tissu plutôt que les mouchoirs en papier... Nous privilégions par exemple le verre consigné (mais il y en a trop peu...), l'utilisation d'une boîte Tupperware quand nous allons chez le boucher pour ramener notre viande. Ce sont des petites choses mais réduire ses déchets c'est vraiment un défi personnel que nous nous sommes lancés au quotidien avec nos enfants. Enfin nous avons la chance de pouvoir composter nos biodéchets dans le composteur collectif de notre immeuble.

L'avenir c'est ?

Muriel : sensibiliser et former nos concitoyens, pour que la mobilisation citoyenne s'amplifie, pour que le scénario proposé par Zero Waste continue de s'écrire au niveau des élus, des acteurs du service public, des entrepreneurs mais aussi au niveau de chacun d'entre nous !

L'ancien maire de Meylan, Marie-Christine Tardy reconnue coupable

Le tribunal correctionnel de Grenoble a reconnu le 5 avril 2016 Madame Tardy coupable de prise illégale d'intérêts. Notre ancienne maire était accusée d'avoir favorisé le cabinet d'architecte de son mari dans des programmes immobiliers menés sur notre commune. Elle a été condamnée à 18 mois de prison avec sursis, à 20 000 euros d'amende et à une peine d'inéligibilité de cinq ans. Son époux, reconnu coupable de recel de prise illégale d'intérêts, a été condamné à un an de prison avec sursis et à 20 000 euros d'amende. Les époux Tardy ont décidé de ne pas faire appel. La commune de Meylan, sous la pression des élus de l'opposition municipale et de Meylanais venus assister en nombre au conseil municipal s'était portée partie civile.



Si la commune n'a pas obtenu d'indemnisation financière, le jugement lui a accordé 1 000 euros pour "préjudice moral". Seuls quelques élus de la majorité de l'époque, dont le premier adjoint, avaient eu le courage de dénoncer publiquement les pratiques illégales du maire. Mais la majorité avait préféré faire semblant de ne rien voir et nombre d'élus ont même choisi de repartir pour un mandat en se faisant élire sur la liste conduite par Madame Tardy en mars 2014... Trop régulièrement ces dernières années l'opacité et le clientélisme ont prévalu dans des décisions de la majorité municipale. Ce jugement sonne comme un avertissement. Il est urgent de rendre la vie municipale plus démocratique.

Budget 2016

Le budget 2016 de la commune a été voté au conseil municipal du 21 mars 2016. Ce budget vise d'abord à réduire la dette de la commune que la majorité municipale a laissé s'envoler lors des deux derniers mandats. Mais le choix financier de réduire cette dette de 3 millions d'euros n'est guère tenable dans le contexte financier actuel où l'Etat réduit ses dotations aux collectivités.

Nous contestons ce choix car :

- Il rend beaucoup plus difficile la possibilité de mettre en place une vraie politique de prévention en direction de la jeunesse (par exemple avec l'embauche d'éducateurs)
- Il pénalise les familles les plus modestes en ne permettant pas d'investir pour faciliter la construction de logements sociaux

- il fait l'impasse sur la nécessité d'entretenir les équipements publics (bibliothèques, gymnases, écoles). Rien de prévu pour la reconstruction du gymnase des Buclos et de la bibliothèque de Mi-Plaine ?
- il laisse de côté les priorités environnementales (à quand le lancement d'un agenda 21 ?)

La commune remboursera une part de sa dette, mais le prix à payer pour les Meylanais en sera élevé. Un remboursement de la dette plus modéré (1,5 million d'€) aurait été plus raisonnable et plus réaliste dans le contexte actuel pour pérenniser la mission de la commune qui est en priorité de répondre aux besoins de la population locale.

1, imp des Saraméjous
38240 Meylan
ISSN 1243-7530
www.meydia.org



Directeur de la publication :
Philippe Schaar

Soutenez MeyDIA

- Je fais un don pour soutenir la parution de ce journal
- J'adhère à MeyDIA : jeune ou chômeur 5€, Individuel 24€, Couple 38€

Nom : _____
Adresse : _____

chèque à l'ordre de MeyDIA à envoyer à A. Rousseau, 18 chemin des Buisses 38240 Meylan

meydia
journal de Meylan Démocratie association politique de gauche

>>> retrouvez l'ensemble de l'actualité sur notre site internet www.meydia.org



Réduisons vite nos déchets, ça déborde ! Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas : économie de matières premières épuisables et précieuses, limitation de notre impact sur l'environnement, économies financières liées au traitement du déchet.

Réduire les déchets ménagers représente une importante source d'économies de matières premières et un enjeu clé en termes d'environnement, de santé et d'économie. Le dossier de ce numéro du journal de MeyDIA est consacré à ce thème et, à travers l'interview de deux Meylanais, vous découvrirez le mouvement "Zero Waste" (zéro déchet), qui est en train d'émerger dans notre agglomération.

Quelques mots aussi sur ce qui se trame en ce moment à Meylan, en matière d'urbanisme. Logements sur l'emplacement de l'actuelle crèche des Buclos, logements chemin des sources, projet d'aménagement du site PLM, démolition de la piscine des Aiguinards : autant de décisions unilatérales de la majorité municipale. Les réactions, souvent vives, des habitants n'ont pas tardé à se manifester.

Face à cela, le Maire de Meylan fait, semble-t-il, "machine arrière" :

- il a assuré que rien n'était signé pour la crèche des Buclos,
- il a pris l'engagement qu'aucune construction ne verrait le jour sur le terrain de la piscine des Aiguinards, et affirmé que toutes les idées seraient les bienvenues : parc public, jardins partagés, etc,
- une concertation sur l'aménagement du site PLM a démarré.

Evidemment, MeyDIA va suivre tous ces dossiers de près et continuera à vous informer sur la vie de la commune. Cela passe bien sûr par la parution des quatre numéros annuels de notre journal, journal qui n'existe que grâce aux adhérents et aux dons des lecteurs (merci à eux). Mais l'équilibre financier reste précaire, continuez à nous aider !

Quelques mots enfin pour finir sur ces incendies volontaires qui n'en finissent pas de détruire le patrimoine communal. Quel désastre, qui fait la preuve que les déclarations tonitruantes de nos élus et les caméras de surveillance ne sauraient à elles seules nous ramener à une situation plus normale...

Philippe Schaar

Les dossiers de la commune

la commune

Les déchets

La quantité de déchets a doublé en 40 ans !

Avec, en moyenne, une production de 500 kg de déchets par an et par habitant dans l'agglomération grenobloise, soit 7 kg par seconde pour l'ensemble des 440 000 habitants, l'évolution des comportements demeure plus que jamais à l'ordre du jour, au vu des enjeux cruciaux que représentent les déchets, à savoir le réchauffement climatique, le gaspillage des matières premières, les impacts des outils de traitement, les coûts induits pour les collectivités.

- Réduire les déchets à la source permet de limiter l'utilisation de matières premières et participe ainsi à une meilleure gestion des ressources naturelles, dont certaines sont non renouvelables (un kilo de déchets évité équivaut, en moyenne, à 100 kg de ressources économisés).
- Moins de déchets signifie moins de coûts de recyclage, de traitement et/ou d'élimination, c'est-à-dire un bénéfice direct pour la collectivité (et donc pour les contribuables), moins de gaz à effet de serre générés par le traitement des déchets et la possibilité de réaffecter l'argent épargné à d'autres projets territoriaux.
- En matière de réduction des déchets, des actions partenariales menées avec l'ensemble des acteurs de la société civile (sphères publique, privée, associative, citoyenne) permettent de stimuler une forme de démocratie participative, vecteur de renforcement du lien social.

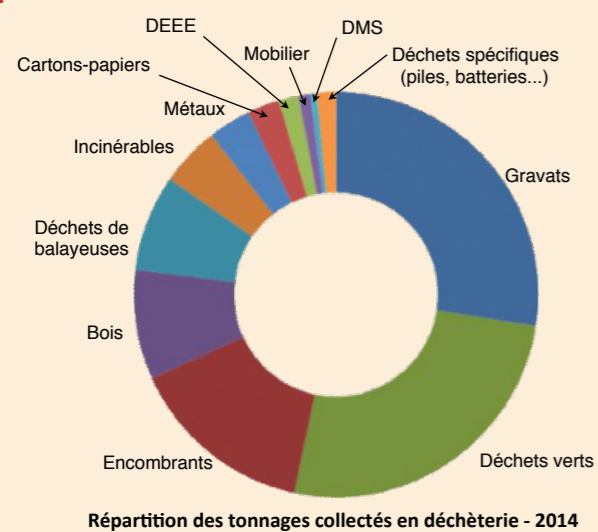
Le programme de la Métropole

Grenoble-Alpes Métropole a concrétisé en janvier 2014 son Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD), soutenu par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (Ademe).

Avec ce programme, la Métropole s'engage à réduire de 7% les quantités de déchets produits d'ici 2018, soit 22 kg d'ordures ménagères en moins par habitant et par an avec des thèmes prioritaires :

- Promouvoir l'éco-consommation (favoriser les produits moins emballés et/ou à durée de vie prolongée et diminuer le recours aux produits nocifs).
- Agir contre le gaspillage alimentaire
- Développer le compostage domestique des bio-déchets et des déchets végétaux
- Favoriser le réemploi et la réparation

Mieux trier, plus trier...



Sans tri, pas de recyclage ! 50% de nos déchets ménagers sont des matières premières. Trier les déchets recyclables, c'est assurer leur transformation en

nouveaux objets et économiser les ressources naturelles. Le tri sélectif permet également de réduire les dépenses pour les collectivités.

Production de la poubelle "je trie" valorisable

Moyenne Metro : 41,52 kg/an/habitant

Meylan : 50 à 60 kg/an/habitant

Taux de déchets non valorisables dans la poubelle "je trie"

Moyenne Metro : 35,3%

Meylan : 20 à 30%

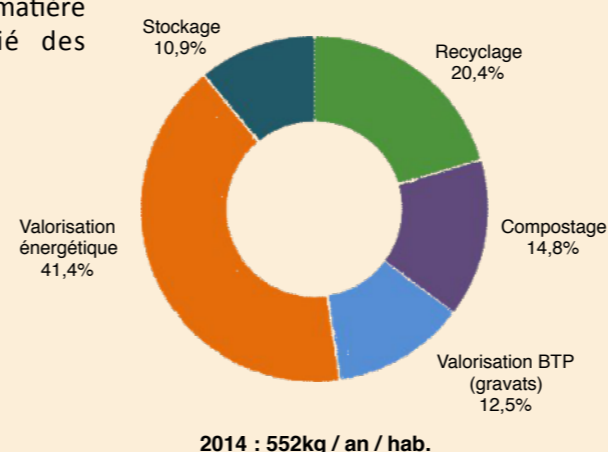
Production du Verre

Moyenne Metro : 21,8 kg/an/habitant

Meylan : 28 à 36 kg/an/habitant

L'activité globale de la gestion des déchets et ses performances

Le taux de valorisation matière atteint presque la moitié des déchets gérés.



Le tri des plastiques

Grenoble-Alpes Métropole a remporté l'appel à projet lancé par Eco-Emballages sur le tri des emballages plastiques. **Jusqu'à présent, seuls 23% des emballages plastiques étaient recyclés.** En cause, les particularités de ces emballages (petite taille, légèreté, diversité de leurs formes et de leurs compositions...), qui rendaient nécessaires des adaptations dans les centres de tri et le développement de filières de recyclage adaptées et pérennes.

A partir du printemps 2016, pots de yaourt, barquettes, sachets en plastique, etc., iront dans la poubelle de tri et seront ainsi recyclés.

Mettre en place une tarification incitative

La loi de transition énergétique a confirmé les principes du Grenelle Environnement, en fixant à horizon 2022 l'instauration d'une tarification incitative sur la moitié du territoire national. Cette tarification doit inciter les usagers à réduire et trier leurs déchets. Quelques territoires ruraux ont mis en oeuvre ces dispositions. D'autres expériences existent en Europe.

A Meylan

Bravo aux habitants qui ont mis en place un compostage collectif dans leur immeuble, aux bénévoles du Repair Café, aux associations qui organisent des bourses aux jouets et aux vêtements, aux entreprises d'Inovallée qui collectent le papier...

A chacun d'entre nous d'adopter des réflexes simples pour produire moins de déchets et ceux que nous ne pouvons pas éviter, trions-les (verre, papier, carton, fer, aluminium, plastique) afin qu'ils soient recyclés.

Achetons mieux, en privilégiant les produits ayant moins d'emballage et ceux qui sont réparables et rechargeables, en achetant d'occasion, en empruntant ou en louant.

Réduisons la quantité des produits utilisés en respectant les doses prescrites et en privilégiant les produits réutilisables.

Et surtout jetons moins en prolongeant la durée de vie des produits, en donnant ou en vendant ce dont on ne se sert plus et en compostant nos déchets organiques.

La concertation sur l'urbanisation du site Paul Louis Merlin (PLM) démarre

La première réunion publique sur l'urbanisation du site PLM (74 000 m²) au cœur de Meylan s'est tenue le 3 mai dernier. Ce terrain a été vendu en 2013 par la Société Schneider à la société d'aménagement Covedim. Vente restée secrète, puisqu'aucune information n'avait été donnée à l'époque au conseil municipal. Le maire n'avait pas exercé non plus le droit de préemption urbain qui existait sur cette zone économique ce qui aurait permis à la commune de se porter acheteur prioritaire pour une partie ou tout le site soit directement soit en utilisant l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) de la Metro. Un choix dommageable car cela aurait donné plus de marges de manœuvre à notre commune pour peser directement sur l'urbanisation et le devenir de ce site.



L'évolution envisagée est de transformer cette zone économique en un quartier mixte mêlant habitat et économie.

Au cours de cette réunion organisée par la Métropole désormais en charge de l'urbanisme, les Meylanais en auront appris (un peu) plus sur le projet et le calendrier.

L'entreprise Schneider quittera ce site fin 2017, les permis d'aménager et de construire seront délivrés en 2018, les travaux de construction commenceront en 2020. 500 logements sont prévus à terme dont 30% de logements sociaux et 11% en accession sociale à la propriété.

Le maire Damien Guiguet a annoncé son intention d'ériger sur ce site un écoquartier. Une bonne nouvelle, que nous accueillons néanmoins avec scepticisme tant les programmes immobiliers qui surgissent un peu partout ces derniers temps vont à rebours de tout ce que nous aimons à Meylan : construction en limite de voirie sans haies ni rideau d'arbres, copropriétés entièrement clôturées ne permettant plus ces cheminements piétons et cyclables au cœur de nos quartiers, espaces verts réduits à la portion congrue, beaux arbres abattus sans ménagement...

Il faudra aussi s'interroger sur la densification envisagée par nos élus dans cette partie de Meylan : 500 logements prévus sur PLM, 90 logements sur la parcelle libérée au départ de la crèche des Buclos, 84 logements chemin des Sources. Pourra-t-on préserver une bonne qualité de vie dans le quartier ?

Il y a urgence à démarrer une réflexion plus globale intégrant non seulement ce projet PLM mais aussi les programmes de logements du chemin des Sources, les logements prévus sur l'actuel terrain de la crèche des Buclos et le projet de la grande crèche dans l'ancienne école des Buclos, en y associant les riverains, les commerçants, les comités d'habitants, les unions de quartier.

Ce n'est pas une vision d'ensemble qui a prévalu ces dernières années pour urbaniser Meylan. Notre commune a vu pousser une multitude d'opérations immobilières aménagées à l'initiative des seuls promoteurs. Pourtant qualité et formes de l'habitat, espaces verts, densité, transports en commun, pistes cyclables, services, équipements publics, stationnement et dimensions des voiries impactent le bien-vivre ensemble. Il est grand temps de changer de méthode !